

Consultation publique
Règlement créant le règlement relatif aux projets particuliers de
construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 2 mars 2026, a adopté le projet de Règlement numéro 2026-XXX créant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Le règlement a pour objet :

- de permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Ville;
- d'établir des critères d'évaluation afin d'apprécier l'acceptabilité d'un projet en tenant compte du site et des répercussions sur le voisinage.

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement aura lieu **le lundi le 13 avril 2026 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement et les étapes de son adoption seront expliqués et toute personne désirant s'exprimer seront entendues.

Ce projet de règlement ne contient pas d'éléments soumis à un processus référendaire.

Pour consulter les documents :

Une copie du projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc), durant les heures normales de travail, ou sur le site internet au lien suivant : www.valdessources.ca

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 12 mars 2026.



Annie Lamontagne
Greffière